



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2477

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8° - Bron

objet : Aménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Caroline Aigle - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Pallega, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2477**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 8° - Bron

objet : **Aménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Caroline Aigle - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2597 du Conseil du 18 avril 2005, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la partie d'aménagement du viaduc Mermoz correspondant aux besoins propres de la Communauté urbaine de Lyon située sur les communes de Bron et Lyon 8° avec le groupement Gautier+Conquet/Sitétudes/Ceryx.

L'aménagement de la rue Caroline Aigle (ex rue Tixier prolongée) faisait partie de ce marché et sa réalisation était impérative pour assurer la desserte du chantier de construction de deux immeubles de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, afin d'offrir, dès 2011, une offre nouvelle de logements sociaux suite aux démolitions intervenues dans le quartier.

Cette rue devait être réalisée en 2010, préalablement aux travaux des espaces publics de la ZAC Mermoz Nord.

L'aménagement provisoire de la rue Caroline Aigle a donc été réalisé au printemps 2010 mais, compte tenu du retard pris par l'OPH Grand Lyon Habitat dans la construction des deux immeubles, qui devrait se terminer début 2013 en même temps que les aménagements de la ZAC Mermoz Nord, il a été décidé d'intégrer la rue Caroline Aigle, située au cœur de la ZAC, au nouveau marché de maîtrise d'œuvre de la ZAC Mermoz Nord de 2010.

En effet, la prise en compte des évolutions importantes de calendrier sur ce projet ne peut plus justifier deux maîtrises d'œuvre différentes.

Afin d'être en cohérence avec l'intégration des études (des études préliminaires jusqu'à l'assistance au maître d'ouvrage à la réception des travaux) de la rue Caroline Aigle dans le marché de maîtrise d'œuvre de la ZAC Mermoz nord, il est proposé un avenant en moins-value au marché Gautier+Conquet/Sitétudes/Ceryx afin de soustraire les travaux définitifs restant à réaliser sur ladite rue. Le marché de maîtrise d'œuvre de la ZAC Mermoz nord fait l'objet d'un avenant par décision ultérieure du Bureau.

Le montant de cet avenant négatif est de 6 903,25 € HT, soit 8 256,29 € TTC et ramène le montant du marché à 457 871,61 € HT, soit 547 614,44 € TTC.

Le présent rapport a donc pour objet l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 050769J conclu avec le groupement Gautier+Conquet/Sitétudes/Ceryx, relatif à l'opération viaduc Mermoz sur les communes de Bron et Lyon 8°.

Cet avenant, d'un montant négatif de 6 903,25 € HT, soit 8 256,29 € TTC ramène le montant du marché à 457 871,61 € HT, soit 547 614,44 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.